

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Comité de l'énergie

**Troisième session**

Bangkok, 24-26 février 2021

**Ordre du jour provisoire annoté**

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité de l'énergie (section I) et les annotations s'y rapportant (section II).

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session :
  - a) Déclarations liminaires ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Sécurité énergétique et résilience dans le contexte de la crise liée à la maladie à coronavirus.
3. Suite donnée à la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique et au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie :
  - a) Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique ;
  - b) Point sur les feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 ;
  - c) Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques intitulée « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable » ;
  - d) Préparatifs du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2023.
4. Activités menées dans le cadre du sous-programme sur l'énergie :
  - a) Activités menées sur la période 2018-2019 et en 2020 ;
  - b) Activités prévues pour 2021 et 2022.
5. Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 janvier 2021).

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

#### **a) Déclarations liminaires**

Le programme de l'ouverture de la session sera disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-energy-third-session](http://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-energy-third-session).

#### **b) Élection du Bureau**

Le Comité élira un(e) président(e) et cinq vice-président(e)s pour la session. Un(e) des vice-président(e)s fera également fonction de rapporteur(se).

La liste des participant(e)s sera disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-energy-third-session](http://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-energy-third-session).

#### **c) Adoption de l'ordre du jour**

##### **Documentation**

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CE/2021/L.1)

##### **Annotation**

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour, sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

### **2. Sécurité énergétique et résilience dans le contexte de la crise liée à la maladie à coronavirus**

##### **Documentation**

La sécurité énergétique pour une énergie plus verte, plus résiliente et plus inclusive dans la région Asie-Pacifique (ESCAP/CE/2021/1)

##### **Annotation**

On trouvera dans le document ESCAP/CE/2021/1 une analyse de la sécurité énergétique dans la région qui a été menée pour donner suite à la recommandation formulée par le Comité à sa deuxième session.

Depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), on observe une baisse de la demande d'énergie, une chute des prix du pétrole et du gaz et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. La crise est l'occasion d'examiner les moyens d'améliorer les politiques de sécurité énergétique existantes et de garantir une plus grande résilience du système énergétique face aux crises futures. Afin d'appuyer les délibérations du Comité, un groupe de travail sur la sécurité énergétique composé de haut(e)s fonctionnaires échangera des vues sur la sécurité énergétique et la résilience des systèmes énergétiques régionaux, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le Comité souhaitera peut-être fournir des orientations au secrétariat et proposer des domaines dans lesquels la coopération régionale pourrait renforcer la sécurité et la résilience des systèmes énergétiques de la région.

**3. Suite donnée à la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique et au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie**

Le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui s'est tenu à Bangkok du 3 au 5 avril 2018, a adopté la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique dans laquelle les ministres ont considéré que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et notamment son Comité de l'énergie, constituait une importante instance intergouvernementale pour faciliter la coopération énergétique régionale. Ils ont reconnu également le rôle important que jouait la Commission à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment de l'objectif 7, et de son processus de suivi et d'examen, dans la mesure où elle encourageait, entre autres, la concertation et le partage des connaissances et contribuait à faire le lien entre les niveaux national et mondial de mise en œuvre.

**a) Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique**

**Documentation**

Suivi et examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CE/2021/2)

**Annotation**

Dans sa résolution 74/9 sur la mise en œuvre des décisions du Forum, la Commission a invité les membres et les membres associés à assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration ministérielle adoptée par le Forum et prié la Secrétaire exécutive d'accorder la priorité aux activités menées à cette fin. Conformément à la Déclaration, ces activités comprendraient le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 7 au niveau régional, la réalisation d'études analytiques sur les principales tendances en matière d'énergie et sur les questions émergentes dans la région de l'Asie et du Pacifique et la compilation et la diffusion d'informations et de données pertinentes sur l'énergie, notamment par l'intermédiaire du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, l'objectif étant de favoriser des délibérations intergouvernementales éclairées, notamment lors des sessions de la Commission et du Comité de l'énergie.

Le document ESCAP/CE/2021/2 comprend des informations en lien avec les progrès régionaux accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, en se fondant sur les données disponibles en novembre 2020. Des exemples de politiques et de mesures nationales qui ont permis de réaliser des avancées y sont présentés, ainsi que les difficultés communément rencontrées dans l'harmonisation des politiques et la création des conditions nécessaires pour atteindre les cibles correspondant à l'objectif 7.

Le Comité souhaitera peut-être commenter les progrès qui ont été accomplis vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique. Les États membres sont invités à mettre en commun les expériences nationales, notamment les bonnes pratiques visant à atteindre les objectifs en matière d'accès à l'énergie, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Le Comité souhaitera peut-être donner des orientations sur la manière dont le secrétariat peut appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et ses processus de suivi et d'examen aux niveaux national, sous-régional et régional.

**b) Point sur les feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7**

**Documentation**

Feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 (ESCAP/CE/2021/3)

**Annotation**

On trouvera dans le document ESCAP/CE/2021/3 un examen des progrès réalisés par les États membres concernant l'élaboration de feuilles de route nationales. Le document a été établi afin de donner suite à la demande que le Forum a formulée dans sa Déclaration tendant à ce que le secrétariat aide les pays qui en feraient la demande à élaborer des feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 et à intégrer les objectifs mondiaux liés à l'énergie dans les politiques, plans et stratégies nationaux. Le document comprend également des constatations clefs, un résumé des orientations recommandées et un point des enseignements à retenir.

À cet égard, le secrétariat a mis au point l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable qui peut aider les décideurs à renforcer leurs capacités dans l'élaboration de feuilles de route nationales. Le secrétariat a choisi trois pays pilotes de différentes sous-régions en vue de mettre au point le contenu et la structure de l'outil et de s'assurer qu'il est adapté au pays. Les progrès et les projets futurs à cet égard ont été communiqués au Comité lors de sa deuxième session. Le Comité a recommandé que le secrétariat continue d'aider les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral et les pays et territoires insulaires du Pacifique, à élaborer leur feuille de route nationale au moyen de cet outil.

Les États membres qui souhaitent élaborer leur feuille de route nationale peuvent à présent obtenir un appui. En 2020, le secrétariat a apporté son aide à sept États membres supplémentaires à cette fin. Chaque feuille de route est unique et entièrement adaptée au contexte national. Le secrétariat a collaboré avec les ministères, départements et autres acteurs concernés en vue d'élaborer les feuilles de route ; des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés afin d'assurer le transfert de connaissances et la formation des décideurs politiques et des experts de l'énergie à l'utilisation de l'outil.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés, fournir au secrétariat des orientations sur la manière d'améliorer encore les activités menées dans le cadre du sous-programme et engager les États membres qui le souhaitent à demander au secrétariat de les aider à élaborer leur feuille de route nationale.

**c) Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques intitulée « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable »**

**Documentation**

Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable (ESCAP/CE/2021/4)

## Annotation

À sa soixante-treizième session, la Commission a adopté la résolution 73/8 dans laquelle elle a créé le Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles et le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et, dans sa Déclaration, le Forum a décidé de soutenir la poursuite des activités de ce dernier qui comprennent l'élaboration d'un projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques, intitulé « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable ».

À sa deuxième session, le Comité a noté que la coopération régionale était le moyen le plus efficace d'améliorer les systèmes énergétiques et d'étendre l'utilisation des ressources d'énergie renouvelable. Les États membres ont reconnu qu'il fallait adopter une approche uniforme et convenue d'un commun accord en vue de promouvoir la connectivité des réseaux électriques. L'objectif du projet de feuille de route régionale, qui s'appuie sur des expériences, des études et des avis d'experts sous-régionaux, est de soutenir l'accélération de la connectivité des réseaux électriques régionaux et la prise en compte des objectifs de développement durable, en particulier la réalisation des cibles de l'objectif 7.

Sur la base du projet initial qui a été établi pour la deuxième session du Comité et des commentaires ultérieurs des États membres, un projet de feuille de route régionale a été présenté à la Commission à sa soixante-seizième session afin qu'elle l'examine et fournisse de nouvelles orientations. Comme la session s'est tenue sous un format abrégé, la Commission n'a pas été en mesure de mener des délibérations ou des débats approfondis sur le document. Au lieu de cela, dans sa décision 76/9, elle a prié le Comité de réexaminer le projet à sa troisième session en vue de fournir des orientations sur la suite à donner, selon qu'il conviendrait. Des observations supplémentaires reçues des États membres dans les mois qui ont suivi ont été intégrées dans le projet de feuille de route et sont prises en compte dans le document ESCAP/CE/2021/4.

Le Comité souhaitera peut-être examiner et approuver le projet de feuille de route et fournir des orientations concernant les activités futures du secrétariat.

### d) Préparatifs du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2023

#### Documentation

Information on preparatory work for the third Asian and Pacific Energy Forum (ESCAP/CE/2021/INF/1) (en anglais seulement)

#### Annotation

Dans sa Déclaration, le deuxième Forum a notamment décidé que le troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie se tiendrait en 2023 et a prié la Secrétaire exécutive de lancer les activités préparatoires nécessaires en temps utile.

Le Comité souhaitera peut-être donner au secrétariat des orientations supplémentaires sur les questions que le troisième Forum devra examiner en priorité.

Il souhaitera peut-être également inviter les États membres à apporter leur soutien à ces préparatifs.

**4. Activités menées dans le cadre du sous-programme sur l'énergie**

**a) Activités menées sur la période 2018-2019 et en 2020**

**b) Activités prévues pour 2021 et 2022**

**Documentation**

Examen des travaux du Comité de l'énergie (ESCAP/CE/2021/5)

**Annotation**

On trouvera dans le document ESCAP/CE/2021/5 un résumé des activités menées par le secrétariat depuis la deuxième session du Comité en vue de soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7. Ce document reprend les rapports du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles et du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. Le Comité est invité à donner des indications sur l'orientation des travaux du secrétariat à court et à long terme dans le domaine de l'énergie, compte tenu des activités prescrites dans le cadre du sous-programme et de l'orientation et des priorités définies dans le programme de travail pour 2022.

Le Comité souhaitera peut-être examiner et approuver le mandat des Groupes d'experts et fournir des indications sur l'orientation de leurs travaux futurs.

**5. Examen de l'orientation future du sous-programme**

Le secrétariat présentera une synthèse de ses travaux dans les domaines de l'énergie au service du développement durable, y compris de sa contribution dans les domaines qui devraient être intégrés dans les activités de tous les comités conformément à l'appareil de conférence de la Commission.

À l'issue de ses délibérations, le Comité souhaitera peut-être fournir au secrétariat des orientations sur les préparatifs du plan-programme pour 2022.

**6. Questions diverses**

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

**7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session**

**Documentation**

Projet de rapport (ESCAP/CE/2021/L.2)

**Annotation**

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa troisième session, lequel sera soumis à la Commission à sa soixante-dix-septième session.